



Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à 14 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à Pont Saint-Antoine en Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

Présents : Annie BENION, Catherine BOUDIAF, Yoannes BRATTINGA, Henri FLAGEUL, Georges GALARDON, Raymond GELEOC, François HINDRE, Jean-Pierre JAGLIN, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jacques LAMBERT, Bernadette LE BOEDEC, Marcel LE CANT, Guy LE FOLL, Gervais LEMOINE, Robert MOISAN, Gildas PERENNEZ, Joseph PERROT, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Pierre TANGUY, Marc VIDCOQ.

Excusés : Alain CUPCIC, Rémy GUILLOU, Jean-Pierre LE GOUX, Sandra LE NOUVEL, Florence LE SAINT, Guy LE YOUDEC, Gérard MATHECADE, Guy QUERE, Daniel REAU, Jacques TROEL, Julien VIDELO, Jacqueline BERTHO, Xavier CERTAIN, Michel HUBY, Marianne LORETTE, Christiane MOREL, Christelle URVOIX.

Date d'envoi des convocations : 25/09/2024

Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

Tarifs de vente d'eau aux collectivités – année 2025

Suite au nouveau contrat de DSP 2024-2035, le président rappelle que des modifications tarifaires ont été votées en novembre 2023 et mars 2024, pour 2024 telles que ci-dessous mentionnées :

TARIFS	2023	2024
Forfait/abonné	24.73	20 €
Part/m3	0.252	0.175 €
Surtaxe variable	0.235	Suppression
Surtaxe non-membre	0.799	0.799

Les collectivités adhérentes ont vu une baisse importante de leur facturation par le SMKU dès 2024, permettant d'atténuer la hausse du tarif du délégataire en l'anticipant dès 2024 et en répercutant la baisse proposée des tarifs du SMKU sur sa part collectivité.

Les membres du bureau réunis le 14 octobre, proposent de maintenir le tarif « abonnés » pour 2025 à 20 € et d'augmenter le prix au m3 de 10 %, faisant passer la participation au m3 à 0.1925 € et la surtaxe pour les non-membres à 0.879 €/m3.

Le Comité Syndical,

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité,

Décide :

D'appliquer les tarifs HT de vente d'eau tels que ci-dessous mentionnés, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

TARIFS	2024	2025
Forfait/abonné	20 €	20 €
Part/m3	0.175 €	0.1925 €
Surtaxe non-membre	0.799	0.879

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

Guillaume ROBIC

Bruno RAOULT
Secrétaire de séance



Signé par : Guillaume ROBIC
Date : 21/10/2024
Qualité : PRESIDENT

